

## Plafonnement des honoraires

(Tarif des honoraires de location applicable à partir du 1<sup>er</sup> Avril 2017)

**Estimation** : 200 Euros TTC / bien

HONORAIRES DE LOCATION	
Location d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 89, Art. 5)	Honoraires Agence TTC
<u>Frais afférents à la visite du preneur, à la constitution de son dossier et à la rédaction du bail</u> : Montant appliqué au preneur et au bailleur selon zone géographique par m <sup>2</sup> de la surface habitable du logement loué	8,00 €/m <sup>2</sup>
<u>Frais d'établissement d'un état des lieux</u> : Montant appliqué au preneur et au bailleur par m <sup>2</sup> de la surface habitable du logement loué	3,00 €/m <sup>2</sup>
Location local professionnel ou commercial (à la charge du locataire)	Honoraires Agence TTC
Honoraires de location calculés sur le loyer annuel HC et HT	25,00%

HONORAIRES DE VENTE	
Prix de vente	Honoraire Agence TTC
<u>Villa, appartement ou local</u>	
< 50 000 €	7500 €
50 001 € à 150.000 €	15 %
150.001 € à 250.000 €	10 %
250.001 € à 350.000 €	8 %
350.001 € à 500.000 €	6 %
> 500.001 €	5 %
<u>Terrain</u>	
Tous les prix	10 % avec minimum 10.000 Euros
<u>Fonds de commerce ou droit au bail</u>	
Tous les prix	25 % avec minimum 5.000 Euros

**Nos honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulations contraires prévues au mandat.**  
 Ils comprennent les prestations de visite, de négociation, de constitution du dossier de vente et de son suivi  
 Pour tous les honoraires, TVA de 8.5 % compris.

*Tous les tarifs indiqués sont les tarifs de base et peuvent être soumis à négociation.*